

une Chambre de Justice, dont la severité pût arrêter le cours de la dépradation, & obliger tous ceux qui avoient fait des fortunes aussi immenses, que précipitées, à declarer des gains la plupart illicites, qu'il étoit de leur intérêt de cacher. Les recherches qu'elle a faites, & les états qu'une grande partie de ceux qui en étoient l'objet, ont donnez de leurs biens, Nous ont fait connoître également la grandeur du mal, & la difficulté du remede. Plus Nous avons voulu en approfondir la cause & le progresz, plus Nous avons reconnu que la corruption s'étoit tellement repandue, que presque toutes les conditions en avoient été infectées; en sorte qu'on ne pouvoit employer la plus juste severité pour punir un si grand nombre de coupables, sans causer une interruption dangereuse dans le commerce, & une espece d'ébranlement general dans tout le corps de l'Etat. Et comme son intérêt est une Loi suprême, à laquelle Nous devons faire céder toutes les autres, Nous avons estimé qu'il étoit à propos de moderer la rigueur de nôtre justice, pour ne pas tenir plus longtems un grand nombre de familles dans une incertitude capable d'arrêter le cours des affaires, & de suspendre la circulation de l'argent, qui fait que toutes les parties de l'Etat se prêtent un secours mutuel pour le bien general en particulier. C'est dans cette vûë que par nôtre Declaration du dix-huit Septembre dernier, Nous avons bien voulu Nous relâcher de la severité de nôtre premier Edit; & convertissant en peines pecuniaires celles qui sont portées par nos Ordonnances, Nous avons crû devoir Nous contenter de retirer des Financiers par des taxes proportionnées à leurs facultez, au moins une partie de ce qu'ils ont